

# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 25 SEPTEMBRE 2018

## *Appel à candidatures membres de Commissions*

**Vous êtes animés de la même passion sportive et du principe d'entraide à notre discipline, rejoignez-nous, devenez membre d'une des différentes commissions du District de l'Isère de Football. Disponibilité (surtout le mardi après-midi)**

Faites acte de candidature par courrier ou mail ([district@isere.fff.fr](mailto:district@isere.fff.fr)) en précisant votre identité, vos coordonnées et votre parcours sportif (résumé).

**Les commissions qui recrutent :**

**La Commission Futsal de l'ISERE** recherche une personne bénévole (homme/femme)

**La Commission des Terrains et Equipements de l'ISERE**, recherche une personne bénévole (homme/femme). Profil : organisé(e), méthodique, rigoureux (se), maîtrisant l'outil informatique et la réalisation de documents avec photos. Amener à se déplacer sur les installations.

**La Commission : CDPA** (commission départementale de promotion de l'arbitrage), recherche deux ou trois dirigeants de clubs (homme/Femme).

## *Appel à candidature membre Comité de Direction*

**L'Assemblée Générale d'Hiver aura lieu le 24 novembre 2018.**

**Elle donnera lieu à un appel à candidatures pour un poste de membre du Comité de Direction.**

Le Comité de Direction (2016-2020) chargé des pouvoirs de direction est composé de 25 membres, son mandat est de quatre ans et expire au plus tard le 31 décembre qui suit les jeux olympiques d'Eté.

1 place est vacante, (mandat 2016-2020) vous souhaitez faire acte de candidature, merci d'adresser votre déclaration de candidature au secrétariat du District, par lettre recommandée, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale soit le **24 octobre 2018**, dernier délai. Il est fait application de l'article 21 et 21 bis des statuts du District en vigueur pour le mandat 2016-2020: [Voir les conditions d'éligibilité Article 21 et 21 bis](#) sur notre site.

## *Questions, Voeux des clubs*

**L'Assemblée Générale du District aura lieu le 24 novembre 2018.**

En application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous invitons à nous les faire parvenir **pour le 15 octobre au plus tard**.

## BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

**Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation (ne concerne que le cout de la partie pédagogique).**

Trois types de bons formation sont disponibles en libre téléchargement ci-dessous :

### > BON FORMATION ARBITRES

D'un montant de 25 € utilisable dans le cadre d'une formation initiale d'arbitre dans toutes les Ligues et Districts dispensant cette formation et dans la limite d'un bon par an et par stagiaire.

### > BON FORMATION DIRIGEANTS

D'un montant de 25 € utilisables pour tous modules du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants.

### > BON FORMATION EDUCATEURS

D'un montant de 25 € utilisables dans la limite de deux bons par personne et par saison (un bon maximum par module) pour tous modules de 16h ou moins, des CFF1 à 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations de recyclages de niveau 3 et 4.

Ces bons s'utilisent à la manière d'un chèque restaurant lors de l'envoi de votre dossier d'inscription au service de la formation de votre District.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.

## CAISSE DE PEREQUATION

**ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère**

## TRESORERIE

### RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

**Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.**

### LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

**17-4 – Situation du Club en début de saison :**

**Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.**

**Date d'émission du relevé le 04/06/2018**

**Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 15 Juin 2018.**

**554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU**

582472 AC MISTRAL  
552916 LA MAISON DES HABITANTS  
553080 TURCS DE MOIRANS  
563927 AS MAHORAISE  
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE  
581943 AS TURQUOISE  
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS  
614499 COMMUNAUX SMH  
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN  
681566 PLANET PHONE 38  
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE  
581015 GUINEENS ISERE

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 SEPTEMBRE 2018  
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

**17-3 – Procédures et Sanctions :**

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs.

Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 30/08/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 17 Septembre 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU  
582472 AC MISTRAL  
552916 LA MAISON DES HABITANTS  
553080 TURCS DE MOIRANS  
563927 AS MAHORAISE  
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE  
581943 AS TURQUOISE  
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS  
614499 COMMUNAUX SMH  
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN  
681566 PLANET PHONE 38  
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE  
581015 GUINEENS ISERE

544455 COTE ST ANDRE (sous réserve d'encaissement)  
520296 ABBAYE US (sous réserve d'encaissement)  
581081 RACING CLUB ALPIN (sous réserve d'encaissement)  
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC (sous réserve d'encaissement)  
581454 VOIRON MOIRANS FC (sous réserve d'encaissement)  
519877 ST HILAIRE DE LA COTE (sous réserve d'encaissement)  
550893 FUTSAL CLUB VOIRONNAIS (sous réserve d'encaissement)  
526561 BIZONNES ES  
533035 VILLENEUVE AJAT  
536259 ST MAURICE L'EXIL  
554434 ROCHETOIRIN FC  
581501 O. DE VILLEFONTAINE  
611693 ENERGIE SPORT  
682488 ATSCAF ISERE  
848046 RIVOIS FUTSAL

**CHANGEMENT DE NIVEAU****Du 16 Septembre 2018****Amende 42 €**TOUVET TERRASSE  
(De U15 A11 à U15 A8)**FORFAIT JOURNEE****Du 22-23 Septembre 2018****Amende 32 €**BELLEDONNE GRESIV D6  
MOIRANS D6  
CESSIEU D6  
ST SIMEON BRESSIEUX U17D3  
CHARVIEU U17D3  
GRESIVAUDAN U15D2  
SASSENAGE U15  
EYBENS U15  
POISAT U15  
ASCOL U13N2**FORFAIT GENERAL U15****Du 19 Septembre 2018****Amende 68 €**VOIRON MOIRANS U15D2  
BAJATIERE U15D3**FMI NON TRANSMISE****Du 22-23 Septembre 2018****Amende 75 €**VILLENEUVE U15D3  
VALLEE DE L'HIEN U15D3  
CHARVIEU U17D3  
BELLEDONNE GRESIV D6  
VERSAU D6  
MOIRANS D6**NON SAISIE DE RESULTATS****FOOTCLUBS****Du 22-23 Septembre 2018****Amende 11 €**

MOIRANS FC U13N2

**FM NON RETOURNEE****Du 15 Septembre 2018****Amende 75 €**VOIRON MOIRANS U13N2  
VALLEE DE L'HIEN U13N2**RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES**

Autres E-mails	
DISTRICT	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
PRESIDENT	<a href="mailto:president@isere.fff.fr">president@isere.fff.fr</a>
VICE PRESIDENT DELEGUE	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
TRESORIER	<a href="mailto:tresorier@isere.fff.fr">tresorier@isere.fff.fr</a>
COMPTABILITE	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
SECRETAIRE GENERAL	<a href="mailto:secretaire-general@isere.fff.fr">secretaire-general@isere.fff.fr</a>
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	<a href="mailto:elisabeth.belot@isere.fff.fr">elisabeth.belot@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	<a href="mailto:thomas.bartolini@isere.fff.fr">thomas.bartolini@isere.fff.fr</a>
EDUCATEUR SPORTIF	<a href="mailto:david.cazanove@isere.fff.fr">david.cazanove@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	<a href="mailto:jeremy.hugonnard@isere.fff.fr">jeremy.hugonnard@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	<a href="mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr">nicolas.brotons@isere.fff.fr</a>

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

**Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

## **CORRESPONDANCES**

### **TRANSMISES AUX COMMISSIONS :**

**DISCIPLINE :** REMLI A. – HOCINE H. – PITTET B. – GAILLARD R. – MEKKI H. – MAURIES P. – FUENTES M. – AINOUCHE M. – TREVISAN L. – BEN EL HADJ SALEM Z. – FLACHERES - SOUISSI R. – LEVYN D. – TULLINS.

**APPEL :** FLACHERES.

**REGLEMENTS :** VOUREY – US GIERES – PIERRE CHATEL – ST LATTIER – PIERRE CHATEL – EYZIN ST SORLIN – VAREZE – BALDINO C. – AINOUCHE M. – COTTIER R. – NIVOLAS – TREVISAN L. – VAREZE - TULLINS